

## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Séance du 21 septembre 2023

Date de la convocation : 14 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel FEILLU, Michel JAMBON, Patrick LE MENN, Jean-Marc NAVEAU, Philippe HERVET, Elléméadorine JENOUVRIER, Noémie DEGRUGILLIER.

**Représentés** : Stéphane MOULIN pouvoir à Michel JAMBON, Séverine LE BRETON pouvoir à Géraldine JAMBON, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET, Coralie BUCHET pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

**Non représentée** :

**Secrétaire de séance** : Elléméadorine JENOUVRIER.

### 2023/48 TARIFS LOCATIONS SALLES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de locations des salles communales à partir du 1<sup>ER</sup> octobre 2023 comme suit :

SALLE DES FETES	1 <sup>er</sup> janvier 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2023	
	Habitants ou associations domiciliés sur la commune	Habitants ou associations <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants domiciliés sur la commune	Habitants ou associations <b>non</b> domiciliés sur la commune
<b>SALLE DES FETES</b>				
½ journée	190 €	230 €	<b>190 €</b>	<b>230 €</b>
1 journée	365 €	485 €	<b>365 €</b>	<b>485 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	190 €	250 €	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>
<b>SALLE DES FETES + CUISINE</b>				
1 journée	435 €	590 €	<b>435 €</b>	<b>590 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	230 €	305 €	<b>230 €</b>	<b>305 €</b>
Réunions politiques	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire	<b>500 €</b>		<b>500 €</b>	
<b>1 seule gratuité de la salle des fêtes est accordée par an aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune pour l'organisation d'une manifestation ayant lieu un week-end.</b>				

SALLE DE REUNION POUR 20/30 PERSONNES	1 <sup>er</sup> janvier 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h	35 €	45 €	<b>35 €</b>	<b>45 €</b>
1 journée de 9h à 17h	65 €	85 €	<b>65 €</b>	<b>85 €</b>

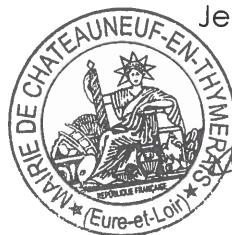
CENTRE SOCIAL	1 <sup>er</sup> janvier 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h	35 €	45 €	<b>35 €</b>	<b>45 €</b>
1 journée de 9h à 17h	65 €	85 €	<b>65 €</b>	<b>85 €</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire	250 €		<b>250 €</b>	

Forfait clé perdue	1 <sup>er</sup> janvier 2023		1 <sup>er</sup> octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune
	50 €	50 €	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>

Fait et délibéré le 21 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais